



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE
FRANCISCO FERRER**

Arrêté de police N°51/2024 (ST) du 27 JUIN 2024

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par Monsieur SCHINCARIOL Matthieu qui est d'occuper le domaine public afin de pouvoir y stocker de la terre végétale face à son habitation située au N° 678 de la rue Francisco Ferrer à Guesnain dans le but de pouvoir rentrer en domaine privé de la terre végétale.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur SCHINCARIOL Matthieu est autorisé à faire stocker de manière provisoire face au N° 678 de la rue Francisco Ferrer à Guesnain de la terre végétale ainsi que des engins de chantier sur le trottoir à compter du vendredi 28 juin 2024 et pour une durée de deux jours.

ARTICLE 2

La mise en place de la terre et des engins de chantier doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants. Le cas échéant, une déviation pour piétons devra être mise en place.

ARTICLE 3

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4

Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier et la circulation perturbée.

ARTICLE 5

Monsieur SCHINCARIOL Matthieu se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 6

Monsieur SCHINCARIOL Matthieu domicilié 678 rue Francisco Ferrer 59287 Guesnain

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
27 JUIN 2024

Le Maire,
Maryline LUCAS